

## LA CARTE PASS'REGION

### LES MANUELS SCOLAIRES

#### ➤ Manuels Scolaires prêtés par la Région :

Le Pass'Région permet aux jeunes de 12 à 25 ans de bénéficier du prêt des manuels scolaires en seconde, première et terminale ainsi que d'une aide pour l'achat de livres parascolaires et d'avantages culturels et sportifs.

**Le prêt des manuels scolaires** par l'établissement, à la rentrée, est **strictement conditionné** par la présentation de la carte Pass'Région validée

#### ➤ Commande de la carte Pass'Région :

Si l'élève n'a pas déjà une carte Pass'Région, il doit la commander sur le site :  
<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm>.

Chaque jeune déposant une demande de carte devra choisir **un code d'utilisation** avant de valider sa demande. Pour ce code à 4 chiffres, nous vous invitons à mettre **l'année de naissance** de votre enfant (obligatoire).

#### ➤ Validation de la carte Pass'Région déjà en possession des élèves :

- Pour les élèves du lycée SLSB ayant déjà la carte Pass'Région, l'établissement se charge de la valider.

- Pour les élèves venant d'un autre lycée, **envoyez le nom et prénom de l'élève** ainsi que le **n° de dossier** figurant sur votre carte actuelle à : viescolairelycee@slsb.fr

Le lycée St Louis - St Bruno se chargera de la validation et une nouvelle carte vous sera envoyée durant l'été par la Région.

#### ➤ Protection des manuels scolaires :

- Les manuels doivent **impérativement être protégés**, sans couverture adhésive, ni scotch sur les livres.

- Une somme forfaitaire de 5€ par an et par élève sera facturée aux familles au titre de la gestion des manuels scolaires.

- Lors de la restitution des manuels, une facturation supplémentaire pourra être établie aux familles en cas de dégradation ou non restitution des manuels.